

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	16 (1943)
Heft:	11-12
Artikel:	Le logement : son rôle social et économique aujourd'hui et demain
Autor:	Gilliard, Fréd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-122062

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le logement

Son rôle social et économique aujourd'hui et demain

par Fréd. Gilliard, architecte

Tenir est le mot d'ordre de toutes les institutions qui forment encore aujourd'hui les assises d'un édifice social fortement ébranlé, en Suisse comme dans les pays belligérants. Notre section de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, née de l'autre guerre, a paru, un temps, atteinte en sa raison d'être par les circonstances qui restreignaient de plus en plus son activité. Mais elle n'a pas cessé, toutes les fois qu'elle en a eu l'occasion, de manifester son existence et sa constante utilité. Elle a tenu.

Bâtir est bien. Il faut, en Suisse allemande, de nouveaux logements ; c'est une urgente nécessité. On bâtit donc actuellement, malgré l'augmentation des prix de la construction et les difficultés qui résultent d'un approvisionnement insuffisant en matériaux. Mais, lorsqu'on bâtit sous la pression de la nécessité, on doit aller au plus pressé, et, la décision prise, passer le plus rapidement possible à l'exécution, sans perdre trop de temps en études et calculs. On risque ainsi, dans bien des cas, de s'arrêter à la première solution réalisable, car la réalisation seule importe. Combien ont bâti, qui auraient bien fait de calculer mieux avant ?

Calculer, mesurer nos chances, nos possibilités de bâtir après guerre, voilà la tâche que le conseiller fédéral Kobelt a confiée au délégué pour les occasions de travail, M. Zipfel. Calculer pour bâtir. Il faut donner ici aux mots leur sens le plus large.

Bâtir, lorsqu'il s'agit du logement, de la cellule où se concentre la vie d'une famille, ne consiste pas simplement à former l'**enveloppe** de cette cellule, **la maison**, mais aussi à en développer le **noyau** qu'est la **famille**.

Je ne parle pas en idéaliste. J'ai devant moi une réalité, une expérience faite tout près de nous, à Lausanne. Des hommes bien intentionnés ont fondé une société coopérative, ont construit très économiquement, dans un quartier salubre, des maisons bien adaptées aux besoins matériels d'une famille, les ont louées au plus bas prix pour les rendre accessibles à des familles nombreuses et nécessiteuses, tirées des taudis de la vieille ville. **En moins de dix ans, nombre de ces maisons sont devenues, à leur tour, des taudis.**

Que faire, en présence[°] d'un pareil résultat ? Abandonner la partie ? Ne vaut-il pas mieux se dire franchement que l'on a fait fausse route, qu'en présence du problème le plus ardu que pose l'amélioration du logement, on n'en a envisagé qu'un côté ; on n'a vu que l'enveloppe de la cellule. Les faits ont montré que l'on ignorait presque tout de la nature et des conditions de vie de cette cellule qu'est une famille plongée dans la misère, souvent par la faute de son chef, et qui s'est accoutumée au taudis au point de ne plus même désirer en sortir. Si l'on avait compté avec cela avant de bâtir, n'aurait-on pas trouvé une solution mieux adaptée au cas qui se posait ?

Les expériences faites, il y a vingt ans, après la précédente guerre, doivent être mises à profit. On a parlé beaucoup alors de logement minimum, de maisons-types, de normalisation. On a voulu systématiser, rationaliser certains éléments d'ordres technique, hygiénique, économique, et l'on a complètement négligé d'autres éléments tout aussi essentiels, d'ordres moral et psychologique, simplement **humains**. L'homme que l'on voulait faire entrer dans un logement trop strictement mesuré aux besoins, aux ressources, aux aspirations supposées d'une moyenne, s'est rebiffé.

De pareils désaccords se sont produits dans les classes aisées : sitôt passée la grande crise durant laquelle on cherchait simplement à se loger, les exigences des locataires ont grandi en proportion du nombre des appartements mis sur le marché ; et l'on peut presque dire que, lorsque s'est déclenchée la présente guerre, il n'y avait plus aucun rapport entre ces exigences et le loyer que le locataire était en mesure d'offrir en compensation au propriétaire. On n'aurait pas osé, chez nous, en Suisse romande, parler à un homme disposant de quelque argent pour bâtrir sa petite maison, d'une maison familiale construite en rangée dans une cité-jardin. Non, l'attrait de la villa était tel que, pour se procurer celle-ci, ou à défaut un chalet, on s'adressait à un fabricant qui, on peut le dire, en donnait à chacun pour son argent, quand il n'entraînait pas son client à aller bien au-delà de ses possibilités financières.

C'est entre ces deux extrêmes que ceux qui ont repris aujourd'hui l'étude du problème du logement en prévision de l'après-guerre doivent chercher leur voie.

L'**Union suisse pour l'amélioration du logement** a été invitée, par le délégué aux occasions de travail, M. Zipfel, à collaborer à cette tâche. Une **commission** constituée à sa demande par la Société suisse des ingénieurs et des architectes, et à laquelle participaient des délégués de l'U. S. A. L., a été chargée, comme on dit aujourd'hui, de « *reconsidérer* » tout d'abord le problème dans son ensemble. Sans s'arrêter à aucun type d'habitation, elle a cherché à fixer encore une fois la **donnée** même du **logement familial**, donnée minimum qui pourra se prêter à tous les développements. Mais la Confédération a tenu, d'emblée, à ce que la première place fût donnée à la **maison familiale**. Le programme qui a été esquisonné n'exclut pas, cependant, la maison dite locative, destinée à plusieurs familles, mais préconise une réduction du nombre des appartements desservis par un même escalier qui devrait être réduit à deux ou trois.

Est-ce que cette nouvelle campagne contre l'habitation-caserne aura un meilleur résultat que celle qui avait été entreprise il y a vingt ans ?

(Suite page 151.)

annonces et renseignements commerciaux • nouvelles et communiqués divers • documentation

(Suite de la page 141.)

M. Zipfel a tenu à ce que fut examinée l'opportunité d'ouvrir un concours général entre les architectes suisses pour obtenir des plans d'habitations adaptés aux besoins de la population et des nécessités locales des diverses régions de notre pays. Une commission, constituée à Zurich, a repris l'examen des très délicats problèmes que posent la **rationalisation** des **éléments de la construction** et leur adaptation aux matériaux dont on dispose en Suisse. Toute idée d'élaborer des normes, c'est-à-dire des types d'éléments de construction destinés à l'exécution en série et dont l'emploi devrait être généralisé, semble avoir été écartée. On s'est souvenu du résultat négatif des expériences faites en 1920. Mais l'établissement de plans d'habitations rationnellement conçus, de détails de construction montrant comment les matériaux disponibles peuvent être mis en œuvre logiquement et économiquement, l'énoncé de principes éprouvés par l'expérience, permettront de combattre la routine et d'éviter le retour aux erreurs commises trop souvent par des constructeurs inexpérimentés.

On peut constater que le Conseil fédéral n'a pas l'intention d'allouer sans discernement des subventions pour la construction de nouveaux logements partout où le besoin s'en fait sentir mais qu'il est bien résolu à **user de ces subventions comme d'un moyen propre à susciter de nouvelles recherches en vue d'améliorer le logement.**

La nouvelle ordonnance ne concerne que les petites habitations familiales à construire dans la banlieue des villes pour décongestionner l'agglomération urbaine, à la campagne pour améliorer les conditions de vie de la population agricole ou dans les centres industriels pour procurer aux ouvriers un foyer familial attrayant au sortir de l'usine.

La **Confédération** accordera des subventions qui pourront s'élever jusqu'au **30 % du coût des constructions**. Les **cantons** seront tenus de fournir, de leur côté, une contribution égale **au 50 % de la subvention fédérale**, charge à eux de s'entendre avec les communes pour qu'elles participent à cette prestation. La participation de ces dernières pourra se faire en nature sous forme de matériaux de construction, de main-d'œuvre, ou par l'octroi gratuit de terrain à bâtir.

Les industriels disposés à entreprendre la construction

de **colonies d'habitations** pour leurs ouvriers pourront **bénéficier de la subvention fédérale à la condition d'apporter une contribution égale à celle des cantons**. Cette contribution pourra être faite partiellement en nature sous la forme admise par les cantons.

L'octroi des subventions par la Confédération dépendra naturellement de conditions précises.

Les petites habitations doivent être construites par groupes ou en cités-jardins. Elles seront destinées à des familles d'au moins cinq personnes, avec un minimum de quatre pièces pour l'habitation. Les plans et devis seront soumis à une instance officielle cantonale accompagnés de données techniques et financières qui seront contrôlées (plan financier, revenu locatif, etc.). La valeur architecturale des projets sera examinée elle aussi. Il est prescrit que des matériaux indigènes devront être employés dans la mesure du possible avant tous autres.

Il est intéressant de constater que, dans l'esprit de nos autorités fédérales, le logement n'est pas considéré simplement comme une occasion de travail ou, au point de vue économique, comme un article qui alimentera le marché après guerre. Le lourd sacrifice que fait l'Etat, en allouant des subventions pour la construction de nouveaux logements pour satisfaire aux besoins réels de notre population, doit contribuer effectivement et au sens le plus large à l'amélioration du logement. Il faut que celui-ci puisse remplir pleinement son rôle social. **Enveloppe d'une cellule vivante : la famille** (qui est encore, quoi qu'on dise, l'élément initial, le seul élément stable de tout organisme social), **le logement doit se prêter à son développement harmonieux.**

A l'heure actuelle, dans l'attente du calme qui doit renaître après l'horrible tourmente, les satisfaits d'hier, qui n'attendent que des jours meilleurs pour se sentir de nouveau satisfaits, sont nombreux. Mais plus nombreux encore sont ceux qui n'ont jamais été satisfaits et qui voient, dans l'après-guerre, poindre cette occasion qu'ils ont tant espérée, celle qui réalisera un rêve de bien-être et de vie harmonieuse sans cesse refoulé en leur cœur.

C'est pour ceux-là que les satisfaits devraient penser qu'il est peut-être nécessaire de bâtir encore, de bâtir mieux que par le passé.

Nouveau
calfeutrage
perfectionné
et breveté

METALL  **HERMETIC**

Garanti 10 ans. Durée illimitée.
Température intérieure haussée de plusieurs degrés. Augmentation
remarquable du confort et du rendement au travail. Économie jusqu'à 35 % de chauffage. Dépense rapidement récupérée et rentable
aussi en temps de paix. Système adopté maintenant par la Direction
des constructions fédérales, les C.F.F. et les Travaux publics.
Représentant général : E. Zurcher, Lausanne, Mont-d'Or 13. Tél. 2 55 63

Société coopérative d'installations électriques

Rue de Lausanne 39 - Tél. 2 54 24 - Genève
Demandez-nous un devis, sans engagement, pour toutes installations de bouilleurs, cuisinières, radiateurs, etc.

Charpente et Menuiserie

A. LAMBELET

Rue de la Borde - Lausanne - Tél. 3 37 43
Escaliers - Clôtures - Réparations - Abris D.A.P.